

CÔTE INDIGO

FLEURY D'AUDE - SAINT PIERRE LA MER - LES CABANES DE FLEURY

COMMUNE DE FLEURY D'AUDE

Boulevard de la République

11 560 FLEURY D'AUDE

Tél. : 04.68.46.60.60

- APPEL A CANDIDATURES -
Règlement de consultation

**IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'UNE GRANDE ROUE A SAINT-
PIERRE-LA-MER**

Date d'envoi du présent appel à candidatures : Vendredi 26 février 2021

Date limite de réponse : Vendredi 19 Mars 2021 à 12h00

Date prévisionnelle de l'attribution : Mercredi 31 mars 2021

1. OBJET

Conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la Commune de Fleury d'Aude lance une procédure de sélection des candidats pour l'implantation et l'exploitation d'une grande roue.

Lieu(x) d'exécution : Commune de Fleury d'Aude, à Saint-Pierre-la-Mer (voir plan des emplacements prévisionnels).

A l'issue de la procédure de sélection, la convention d'occupation du domaine public sera élaborée et le titulaire obtiendra un titre d'autorisation d'occupation du domaine public, respectant les prescriptions techniques et délais indiqués ci-dessous.

2. DESCRIPTION GENERALE

Attirant un grand nombre de personnes visiteurs durant la période estivale, la Commune de Fleury d'Aude souhaite mettre à disposition un emplacement pour l'installation et l'exploitation d'une grande roue à Saint-Pierre-la-Mer.

La grande roue doit être disponible entre le 1^{er} avril et le 30 septembre chaque année, notamment pour son installation, et obligatoirement faire objet d'une exploitation entre le 1 juin et le 15 septembre chaque année.

L'exploitation de la grande roue doit également respecter des horaires d'ouverture qui sont comme suit : entre le 1^{er} juillet et le 31 août les horaires d'ouverture sont de 9h00 du matin à 1h00 du matin non-stop (jours ouvrés, dimanches, jours fériés), et hors saison au minimum tous les weekends de 9h00 du matin à 22h00 du soir.

Le titre d'autorisation d'occupation du domaine public sera délivré pour la durée d'un an (saison 2021), et sera éventuellement renouvelable, de façon expresse par la Commune, deux fois pour une durée identique (un an).

Le présent appel à candidatures comporte les documents suivants :

- L'appel à candidatures (Règlement de consultation)
- Le plan d'implantation (en annexe ci-joint)

Textes applicables :

- décret n° 2008-1458 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de la loi n° 2008-136 du 13 février 2008 *relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions*.
- NF EN 13814 (2007) ou autre réglementation/norme/spécification technique/procédé de fabrication d'un autre Etat membre de la Communauté européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Turquie respectant les prescriptions visés par le décret ci-dessus

3. DESCRIPTION TECHNIQUE

1/ Caractéristiques de l'emplacement

L'emprise au sol, incluant la caisse, ne doit pas dépasser les dimensions 20 x 12 mètres.

La puissance électrique de l'emplacement est de 80 ampères maximum. Le titulaire devra installer un compteur chantier.

Les contraintes liées au site doivent être pris en compte.

2/ Caractéristiques de l'équipement à mettre en place

La grande roue devra comporter au minimum les caractéristiques suivantes :

- Une ou plusieurs cabines VIP
- Une ou plusieurs cabines à accès aux personnes à mobilité réduite (« PMR »)
- Le respect des consignes et réglementation sanitaire « Covid-19 ». Le candidat s'engage à adapter le protocole sanitaire pour répondre à toute mesure prise en vigueur durant tout état d'urgence sanitaire.
- Respecter un poids maximum de 45 tonnes
- Capacité publicitaire d'affichage des équipements (p.ex. affichage du logo de la ville, information sur les évènements sur la commune, etc.)

Le candidat s'engage à remettre à la Commune, et avant toute ouverture au public, une attestation de bon montage, conformément aux dispositions du décret n° 2008-1458 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de la loi n° 2008-136 du 13 février 2008 *relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions*.

3/ Caractéristiques tarifaires

La redevance tarifaire annuelle pour la durée entre le 1^{er} avril et le 30 septembre s'élève à 7.000€, **les fluides nécessaires à l'exploitation (eau, électricité,...) seront à la charge de l'occupant (compteur chantier)**.

(Tarification fixée par délibération municipale en date du 25 février 2021).

4/ Conditions de participation à l'appel d'offres

La date limite de réponse au présent appel à candidatures est fixée au **Vendredi 19 mars 2021 à 12h00**.

Pour répondre au présent appel à candidatures, le candidat devra fournir les pièces de réponse suivantes :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les capacités professionnelles du candidat (moyens humains et matériels pour la réalisation de ces prestations, liste des prestations effectuées au cours des cinq dernières années, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois dernières exercices disponibles)	Non
Attestations d'assurance en cours de validité, extrait K-Bis ou registre professionnel datant de moins de 6 mois, attestation URSSAF datant de moins de 6 mois	Non
Dossier technique des équipements (fiches techniques du matériel, mentions de la nature & dates des opérations de contrôle, de réparations et d'entretien, et les rapports de vérification réglementaire périodique)	Non
Mémoire technique précisant : <ul style="list-style-type: none">- Le calendrier prévisionnel d'exécution (délais de livraison et d'installation du matériel)- La présentation visuelle des équipements (photos ou support multimedia) et adaptations thématiques possibles de la Grande Roue pour la saison estivale- La gestion de l'exploitation destinée au grand public : les services proposés, les horaires proposés (respectant le volume horaire minimum exigé ci-haut), tarifs,	Non

<p>autres éléments de projet utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion de la maintenance des équipements durant la période d'exploitation - Le protocole de gestion des consignes et règlements sanitaires liées à la crise sanitaire « covid-19 » : présentation du protocole sanitaire applicable à la date de l'envoi du présent appel à candidatures, et présentation des adaptations possibles en cas de changement du protocole sanitaire applicable. - La prise en compte des contraintes liées au site d'implantation 	
Attestation d'acceptation du présent appel à candidatures (règlement de consultation) ainsi que ses documents annexes sans modification	Oui

Les critères de sélection des offres se portent sur les points suivants :

- Les moyens humains et matériels du candidat à exécuter les prestations (20%)
- Le mémoire technique remis (80%)

La réponse doit être déposée à l'adresse suivante dans un pli fermé, par envoi postal ou dépôt contre récépissé au service (dans le respect des gestes barrières), portant les mentions suivantes :

<p>Mairie De Fleury d'Aude Service Marchés Publics aux Services Techniques Impasse Jean Jaurès 11560 FLEURY D'AUDE</p> <p>« IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'UNE GRANDE ROUE A SAINT-PIERRE-LA-MER » NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS</p>

La réponse sera réalisée sur support papier, doublé et/ou complété éventuellement par un support multimedia courant (CD, clé USB, ...). Les frais engagés par le candidat dans le cadre de cet appel à candidatures ne donnent pas lieu au remboursement.

Les plis arrivés hors délai seront rejetés.

A l'issue de l'analyse, la convention d'occupation du domaine public sera élaboré et signé entre la Commune et le titulaire, dans le respect des prescriptions présentes.

5/ Renseignements

Les renseignements peuvent être obtenus à l'adresse courriel (de préférence) à :

contact@communefleury.fr et ymarchand@communefleury.fr ou par téléphone au 04.68.46.60.85

Annexe – Situation et plan d’implantation de la Grande Roue à Saint-Pierre-la-Mer (11560)

Situation :



(source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

Plan d’implantation :

